

**DÉLIBÉRATION  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU S.D.I.S 63**

**Séance ordinaire du 4 février 2021**

Nombre de membres titulaires : 23	Nombre de membres représentés : 1
Nombre de membres présents à la séance : 19	Nombre de votants : 16
Date de la convocation : 25 janvier 2021	

**N° 8**

**Budget Primitif principal 2021**

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN, le 4 février à 14h30, le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en visioconférence, sous la présidence de M. Jean-Yves GOUTTEBEL, président du conseil d'administration du SDIS 63.

**PRÉSENTS :**

**Membres ayant voix délibérative**

- M. BETENFELD, M. BOILON, Mme CHEVALDONNE, M. CUZIN, Mme DAFFIX-RAY, M. DA SILVA, M. DUMAS, Mme DURON, M. GRAND, Mme LAGARDE, Mme MALTRAIT, M. MORVAN, M. PERRET, M. SOUCHAL, M. VALLEE.

**Membres ayant voix consultative**

- Mme BRUSSAT, M. PERRODIN, Mme TROQUET.
- **Sapeurs-pompiers** : Contrôleur général RIVIERE, Capitaine BARILI, Docteur TAILLANDIER.
- **Sapeurs-pompiers élus** : Adjudant BERARD, Adjudant-chef BOURDIN, Adjudant CHELOUCHE, Lieutenant COLLAY, Capitaine IZARD, Lieutenant RAQUIDEL.
- **Personnels administratifs, techniques et spécialisés** : Mme MERCIER.

**Membres de droit**

- M. RAGOT, directeur de cabinet du Préfet du Puy-de-Dôme.
- M. MATHIEU : Payeur départemental.

**EXCUSÉS :**

- **Titulaires** : M. CHAUVIN, M. DESFORGES, M. GUILLAUME, M. MEYNIER, M. PASCIUTO, M. PETEL, Mme PRUNIER, Mme PICARD.
- **Suppléants** : M. BALDY, Mme BONY, M. BOYER, M. CONSTANTIN, M. COUPAT, Mme DALET, M. DANIEL, M. DAUPHIN, M. DUBOURG, Mme GAIDIER, M. GAY, Mme GUILLOT, Mme MANUBY, Mme MARCHIS, M. MONEYRON, M. ROUGHEOL, Mme BRIAT, M. SAUVADE, Mme SERIN.
- **Sapeurs-pompiers élus** : Commandant CUBIZOLLES, Adjudant VIDAL.
- **Personnels administratifs, techniques et spécialisés** : M. TRICHARD.

Le projet de Budget Primitif qui vous est présenté, s'inscrit dans la continuité du Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) et du rapport sur l'évolution des ressources et des charges prévisibles pour 2021, qui ont été abordées lors du conseil d'administration du 17 décembre 2020 dernier avec une évolution :

- de la contribution du Département de	+ 0,2 %	<b>32 672 000 €</b>
- des contributions des Communes et EPCI de	+ 0,5 %	<b>18 837 691 €</b>

Compte tenu de la date du vote du compte administratif 2020 prévu en juin prochain, le présent rapport prend en compte par anticipation les excédents dont les montants sont les suivants :

- en Section de Fonctionnement :	un excédent de	<b>6 075 499,91 €</b>
- en Section d'Investissement :	un excédent de	<b>1 003 123,41 €</b>

## **I . Section de Fonctionnement**

### **A – Recettes :**

Le total des recettes de fonctionnement s'élève à **60 082 290,91 €**

Elles sont constituées par :

⇒ <b>La contribution des communes et des E.P.C.I.</b> (chapitre 74)	<b>18 837 691,00 €</b>
<i>Indexée à +0,5 % par rapport à 2020 (indice juillet 2020 conformément à la délibération du Conseil d'administration du 3 novembre 2011) représentant 36,50 % du total des contributions et 31,35 % du total des recettes de fonctionnement.</i>	
⇒ <b>La participation du Département</b> (chapitre 74)	<b>32 672 000,00 €</b>
<i>représentant 63,50 % du total des contributions et 54,38 % du total des recettes de fonctionnement.</i>	
⇒ <b>Subvention d'équipement et neutralisation des amortissements</b> (chapitre 042)	<b>1 679 000,00 €</b>
<i>Dont 219 000 € d'amortissement des subventions perçues sur les exercices antérieurs (participation du département à l'investissement et pour la mise à disposition de postes Antares) et 1 460 000 € de neutralisation de l'amortissement des casernements représentant 2,79 % du total des recettes de fonctionnement.</i>	

⇒ <b>Les prestations de services</b> (chapitres 70, 74 et 013)	<b>674 500,00€</b>
<i>Facturation budget annexe téléassistance de l'opérateur UTA, divers services de sécurité exécutés à titre payant, les transports par carence d'ambulances privées, les interventions au bénéfice des SMUR, les interventions sur les réseaux routiers concédés représentant 1,12 % du total des recettes de fonctionnement.</i>	
⇒ <b>Les recettes diverses</b> (chapitre 70)	<b>75 000,00 €</b>
<i>Remboursement de traitement pour la mise à disposition d'agents par l'union départementale, le comité d'œuvres sociales, représentant 0,12 % du total des recettes de fonctionnement.</i>	
⇒ <b>Le fonds de compensation de la T.V.A.</b> (chapitre 74)	<b>68 600,00 €</b>
<i>Participation de l'état aux dépenses de fonctionnement consacrées pour l'entretien des bâtiments en année n-2 représentant 0,12 % du total des recettes de fonctionnement.</i>	
⇒ <b>Le résultat de fonctionnement reporté</b> (chapitre 002)	<b>6 075 499,91 €</b>
<i>représentant 10,12 % du total des recettes de fonctionnement.</i>	

## **B – Dépenses :**

Le total des dépenses de fonctionnement s'élève à **60 082 290,91 €**

Les dépenses sont constituées par :

⇒ <b>Les dépenses de personnel</b> (chapitre 012)	<b>42 544 600,00 €</b>
---	------------------------

*Les dépenses de personnel se décomposent entre les SPP-PAT pour 33 900 000 € ; le remboursement de traitements au département (services mutualisés) 327 100 € ; les SPV pour 8 108 000 € ; la protection sociale, l'assurance des personnels et le suivi médical 209 500€.*

*Les crédits alloués à la masse salariale des personnels permanents (SPP-PATS) prennent en compte :*

- *La poursuite du protocole d'accord 2018 ;*
- *une enveloppe pour amorcer la mise en œuvre de la nouvelle organisation ;*
- *la suppression de la sur-cotisation CNRACL part employeur ,*
- *les GVT et la masse salariale en année pleine des recrutements 2020.*

*Ils sont à l'image de ceux alloués en 2020 et comprennent les primes annuelles dans les mêmes critères que précédemment.*

*Le remboursement au Département dans le cadre des services mutualisés comprend notamment le traitement de deux techniciens affectés à la maintenance des bâtiments, d'un chargé de missions pour la conduite du projet d'aménagement du site de Crouël, le coût horaire du temps consacré pour les conduites d'opérations, les conseils juridiques, la gestion des contentieux, les prestations de communication externe.*

*Pour l'indemnisation des SPV 8 108 000 € sont inscrits pour financer les indemnités à hauteur de celles de 2020 augmenter des indemnités pour formations prévues au plan de formation*

*Enfin, le budget prévoit 209 500 € pour l'assurance des personnels SPP-PATS-SPV, le suivi médical des PATS et la protection sociale en général des personnels permanents.*

⇒ **Les charges à caractère général et les autres charges** **9 884 292,00 €**  
 (chapitre 011 pour 8 970 000 €, 65 pour 890 792 € et 67 pour 23 500 €)

*Le chapitre 011 - Charges à caractère général est un chapitre globalisé reprenant les comptes des chapitres 60 - achat de fournitures et d'énergie et 61-62 - prestations et services extérieurs, ainsi que les articles 635-637 - impôt et taxes. Des crédits à hauteur de 170.000€ ont été inscrits de façon à pouvoir transférer les activités logistiques aujourd'hui réalisées sur le site du centre de secours de Pont-du-Château. En effet, les conditions d'hygiène et de sécurité n'y sont plus adaptées. Pour cela, un hangar d'une surface de stockage d'environ 2000 m2 devra être loué avec, dans la mesure du possible, des locaux pouvant recevoir les personnels techniques et administratifs en charge de la gestion des matériels, de l'habillement ou encore des consommables opérationnels. Cette location est temporaire et prendra fin lors de la mise en service de la plateforme logistique prévue sur le site de Crouël.*

*Le chapitre 65 - Autres charges courantes, comprend les subventions versées aux associations dont les montants sont maintenus au niveau de ceux de 2020 et la participation à INPT (Infrastructure nationale partagée de transmission). Depuis 2019, la nouvelle prestation de fidélisation et de reconnaissance (NPFR) en faveur des SPV est versée au chapitre 65 (antérieurement au chapitre 012).*

*Il est inscrit au chapitre 67 - Dépenses exceptionnelles en prévision la somme de 23 500€ afin de prévenir d'éventuelles dépenses dans le cadre de petits sinistres dont le montant du préjudice serait inférieur à la franchise du cabinet d'assurance ou d'éventuels intérêts moratoires et pénalités à verser.*

⇒ **Les intérêts d'annuité d'emprunt** (chapitre 66) **337 777,00 €**  
*Concernent les intérêts des emprunts et des lignes de trésorerie.*

⇒ **Les dotations aux amortissements** (chapitre 042) **5 801 400,00 €**  
*Concernent les amortissements des biens et des subventions versées.*

⇒ **Les dépenses imprévues** (chapitre 022) **1 514 221,91 €**

## **II . Section d'Investissement**

### **A – Recettes :**

Le total des recettes d'investissement s'élève à **24 092 691,19 €** dont 68 956 € de reports.

Elles sont constituées par :

⇒ **Le résultat d'investissement reporté** (chapitre 001) **1 003 123,41 €**

⇒ **Les cessions et dons de matériel roulant** (chapitre 024 et 041) **100 000,00 €**  
*Ventes et dons aux communes, aux associations et aux enchères.*

⇒ **L'amortissement des subventions versées** (chapitre 040) **19 000,00 €**

⇒ **L'amortissement des biens meubles et immeubles** (chapitre 040) **5 782 400,00 €**  
*dont 1 465 000 € d'amortissement des casernements (neutralisé).*

⇒ **Le fonds de compensation de la T.V.A.** (chapitre 10) **749 200,00 €**

⇒ <b>L'emprunt</b> (chapitre 16)	<b>15 555 957,78 €</b>
<i>Ce montant comprend :</i>	
▪ 15 024 957,78 € d'emprunts nécessaire pour équilibrer la section investissement, cela afin de financer les constructions et certains gros équipements des centres ;	
▪ 531 000,00 € en dépenses et en recettes dans le cadre d'emprunts revolving ;	
⇒ <b>Les subventions d'investissement reçues</b> (chapitre 13)	<b>814 054,00 €</b>
<i>L'attribution d'une subvention de 800 000 € par le Département pour accompagner les investissements et 14 054 € dans le cadre de la mise à disposition du Département de postes Antares.</i>	
⇒ <b>Report des opérations pour le compte de tiers</b> (chapitres 23 et 45)	<b>68 956,00 €</b>
<i>Travaux pour la commune de Châtel-Guyon.</i>	

## B – Dépenses :

Le total des dépenses d'investissement s'élève à **24 092 691,19 €** dont 19 528 € de report 2020.

Elles sont constituées par :

⇒ <b>L'amortissement des subventions d'équipement perçues</b> (chapitre 040)	<b>219 000,00 €</b>
<i>Amortissement des subventions perçues du département</i>	
⇒ <b>La neutralisation des amortissements des bâtiments</b> (chapitre 040)	<b>1 460 000,00 €</b>
⇒ <b>Le remboursement des emprunts</b> (chapitre 16)	<b>3 665 168,00 €</b>
<i>Remboursement en capital des emprunts et remboursement temporaire de l'emprunt type « revolving ».</i>	
⇒ <b>Le plan d'équipement</b> (chapitres 20, 21 et 23)	<b>12 277 934,09 €</b>
<i>se décompose comme suit :</i>	
- Véhicules et remorques	7 219 236,44 €
- Habillement	950 000,00 €
- Informatique et transmissions	2 193 359,53 €
- Autres matériels, outillages et mobiliers	1 915 338,12 €
<i>se décomposant en :</i>	
- matériels et équipements divers	1 599 179,67 €
- médical	155 995,92 €
- mobilier	160 162,53 €
⇒ <b>Les Travaux liés à l'immobilier</b> (chapitres 21 et 23)	<b>5 796 061,10 €</b>
<i>Cette somme permet :</i>	
• de financer les projets pour les centres de Cunlhat, Ravel, Pionsat, Vertaizon, Saint-Amant-Roche-Savine et Issoire pour 1 675 000 €, Rochefort-Montagne pour 60 000 € et celui du CIS de Clermont-Ferrand de 105 000 €,	
• d'inscrire 3 033 800 € de crédits dans le cadre de l'aménagement du site de Crouël (400 600 € de frais d'études et de viabilisation du site de Crouël ; 2 633 200 € d'outils pédagogiques et d'aménagement du bâtiment formation),	
• et enfin de permettre de faire face à des travaux récurrents et à l'entretien des bâtiments pour 922 261,10 €.	
⇒ <b>Une subvention à la commune de Viscomtat</b> (chapitre 204)	<b>80 000,00 €</b>
<i>Montant maximum hors taxes de participation aux travaux réalisés par la commune pour l'aménagement des locaux pour la partie sapeurs-pompiers du bâtiment.</i>	
⇒ <b>Une subvention au projet Nexsis</b> (chapitre 204)	<b>480 000,00 €</b>
<i>Dans le cadre de la préparation du projet NEXSIS de façon à permettre le développement national tout en étant à déduire des futurs coûts de fonctionnement.</i>	

⇒ <b>Les dépenses diverses</b> (chapitres 21 et 27) <i>Constituées notamment des frais d'actes dans le cadre des cessions des casernements (10 000 €) et des dépôts et cautionnements (35 000 €).</i>	<b>45 000,00 €</b>
⇒ <b>Les opérations patrimoniales</b> (chapitre 041) <i>Cessions « à titre gratuit » ou « retours » d'engins aux communes lors des fermetures de centres.</i>	<b>50 000,00 €</b>
⇒ <b>Report des opérations pour le compte de tiers</b> (chapitre 45) <i>Travaux pour la commune de Châtel-Guyon.</i>	<b>19 528,00 €</b>

L'ensemble des recettes et dépenses fait l'objet d'un développement explicatif plus précis dans la présentation qui suit ce rapport. Il est à noter que le comparatif avec l'exercice 2020 est fait sur la base du budget primitif abondé de la décision modificative en investissement et en fonctionnement, ainsi que des réalisations 2020.

Ce rapport a été présenté au Bureau du SDIS 63.

---

#### DELIBERATION

---

**Après en avoir débattu, le conseil d'administration, à la majorité absolue, décide :**

- **de se prononcer favorablement sur le projet de budget primitif 2021, étant précisé qu'aux sections d'Investissement et de Fonctionnement, le vote s'effectue au niveau du chapitre.**
- 

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Clermont-Ferrand, le **12 FEV. 2021**

Le président du conseil  
d'administration du SDIS,

  
**Jean-Yves GOUTTEBEL**

Accusé de réception en préfecture 063-286300017-20210204-21_06285-DE Date de télétransmission : 15/02/2021 Date de réception préfecture : 15/02/2021
---